



## COMMISSION STATUT DES EDUCATEURS

### DISTRICT DE FOOTBALL DE TARN ET GARONNE

Mercredi 28 Juin 2023

**(EN VISIO-CONFERENCE)**

<u>Président :</u>	M. CORONADO ALAIN
<u>Membres présents :</u>	Messieurs MEILHAN Joel, NOBLE Sébastien, CHAPELLE Eric,
<u>Excusés :</u>	Messieurs TOMAS Faustino , FETRE Sébastien
<u>Participent à la réunion :</u>	Messieurs TRISTAN Daniel (C.T.D.), ARNON Romaric (C.D.F.A.)
<u>Secrétaire de séance :</u>	M. CHAPELLE Eric
<u>Début de la réunion :</u>	20h00

Le Président M. Alain CORONADO, ouvre la séance, pour regard et délibération, de l'ensemble des Clubs du Département, afin d'évaluer, la conformité ou non-conformité, des niveaux requis pour le niveau du diplôme dans l'ensemble des catégories ; Foot Animation et Foot à 11.

#### **Clubs en non-conformité avec le Statut des Educateurs pour la saison 2022/2023:**

##### Séniors Féminines :

Après avoir contrôlé, l'ensemble des Clubs, certains sont effectivement en infraction avec le Statut des Educateurs, mais à la suite du contrôle de l'article (7) des Statuts, il n'est pas stipulé la catégorie « Féminines » ni quel est le montant de l'amende indexée, malgré la sanction de 200€ pour la catégorie « Séniors D1 ». Il est donc décidé, de ne pas infliger d'amende pour cette catégorie « Sénior », ni pour les catégories Féminines « Foot Animation ».

**Les Statuts devront donc être modifiés, afin d'y stipuler les catégories Féminines « Foot à 11 avec amende de 200€ » et « Foot Animation avec une amende de 150€».**

##### Séniors Masculins :

###### D1 : Amende de 250€

- MOLIERES (pas de diplôme)
- MEAUZAC (diplômé mais pas la bonne catégorie)
  
- JEM : **pas d'amende ; (à titre dérogatoire car engagé dans la formation et changement d'entraîneur en cours de saison).**

###### D2 : Poule A : Amendes de 200€

- QUERCY ROUERGUE (pas de diplôme)
- MOLIERES (diplômé mais pas la bonne catégorie)
- LOUBEJAC ARDUS (pas de diplôme)

- SAINT NAUPHARY (pas de diplôme)

D2 : Poule B : Amendes de 200€

- CAZES (pas de diplôme)
- MEAUZAC (pas de diplôme)

U17 : D1 : Amende de 200€

- CAUSSADE (pas de diplôme)

U17 : D2 : Amende 200€

- STEPHANOISE (diplômé mais pas la bonne catégorie)
- CASTELSARRASIN GANDALOU (diplômé mais pas la bonne catégorie)
- BRULHOIS (diplômé mais pas la bonne catégorie)
- TERRASSES DU TARN (pas de diplôme)
- ST NAUPHARY (pas de diplôme)

U15 : D1 : Amende de 200€

- MONTECH (pas de diplôme)
- JEM (pas de diplôme)

U15 : D2 : Amende de 200€

- ENT. NEGREPELISSE / **MONTRICOUX** (diplômé mais pas la bonne catégorie)
- ENT. BRESSOLS / **LABASTASTIDE St P.** / 2 PONTS/ CAMPSAS (diplômé mais pas la bonne catégorie)
- ENT. LOUBEJAC / MIRABEL / REALVILLE (pas de diplôme)
- FOOT QUERCY 46 (pas de diplôme)
- St NICOLAS (diplômé mais pas la bonne catégorie)

U13 : Amende de 150€ par diplômé manquant

Clubs avec un diplômé manquant :

- ALBIAS
- BRESSOLS
- BRULHOIS
- CORBARIEU
- CASTELSARRASIN GANDALOU
- LAMAGISTERE
- LOUBEJAC
- MOLIERES
- MONCLAR
- MONTECH
- NEGREPELISSE / MONTRICOUX
- OLYMPIQUE MONTAUBAN
- QUERCY ROUERGUE
- QUERCY SEOUNES
- St NICOLAS

Clubs avec deux diplômés manquants :

- 2 PONTS
- CONFLUENCES
- JEM
- St NAUPHARY
- TERRASSES du TARN

U11 : Amende de 150€ par diplômé manquant

Clubs avec un diplômé manquant :

- 2 PONTS
- 2 RIVES
- LAMAGISTERE

- LOMAGNE 82
- MALAUSE
- MOLIERES
- MONCLAR
- MONTBETON / LACOURT
- MONTECH
- OLYMPIQUE MONTAUBAN
- QUERCY ROUERQUE
- St NAUPHARY
- TERRASSES du TARN

Clubs avec deux diplômés manquants :

- CAUSSADE
- CONFLUENCES
- LOUBEJAC

Clubs avec trois diplômés manquants :

- QUERCY SEOUNES

**A noter que certains responsables d'équipes bénéficient de façon exceptionnelle d'une dérogation (formation annulée ou déplacée à l'initiative du district). Ces responsables devront malgré tout suivre la formation adaptée afin de couvrir une équipe la saison prochaine.**

En voici la liste :

- U7 : BRUGUEL Victor.
- U11 : GENDRIN Anthony, AAYA Youssef, SEBELOUE Anthony, BOUDGHACENE Romain, TUMALA Olivier, PETER Gérald, GRONDIN Jean.
- U13 : DELSOUC Aurélien, NOUDOUKOU Yaovi, CASSAET Loïc.

#### Foot à 5 : Amende de 150€

- U7 :
- 2 PONTS
- ACADEMIE SPORT 82
- AUCAMVILLE
- GRISOLLES
- MONCLAR
- MONTBETON / LACOURT
- OLYMPIQUE MONTAUBAN
- REALVILLE
- TERRASSES DU TARN
  
- U9 :
- 2 PONTS
- ACADEMIE SPORT 82
- CONFLUENCES
- CORBARIEU
- LOUBEJAC
- MIRABEL
- MOLIERES
- MONCLAR
- NEGREPELISSE
- OLYMPIQUE MONTAUBAN
- QUERCY ROUERQUE

Pour ces catégories, il faut modifier l'article (5) des Statuts, à savoir :

- Obligation de 1 Diplômé (module correspondant) pour la catégorie + 1 parent accompagnateur.
- Supprimer les tranches des 10 joueurs par Educateur.
- Obligation que l'Educateur soit au moins sur la moitié des rencontres, inscrit sur la feuille de match.

**Il en ressort, que la somme totale des infractions au Statut des Educateurs, est d'un montant de 14350€.**

L'ensemble des participants à cette réunion, à validé, de faire la proposition au Comité Directeur du District, que cette somme puisse entrer dans le fonctionnement « d'Aide aux Bons de Formation », pour les Clubs, qui inscraient des candidats la saison suivante.

Allocution de Daniel TRISTAN.

Daniel propose, que les Statuts soient réadaptés, en fonction de la nouvelle organisation et classification des Formations, mises en place à partir de la saison 2023-2024.

Tableau des correspondances éducateur / catégorie par niveau et diplôme requis

### TABLEAU DES OBLIGATIONS DE DIPLOMES DES EDUCATEURS POUR LES COMPETITIONS DISTRICT SENIORS ET JEUNES



Catégorie d'Age	DISTRICT	OBLIGATION 23/24
U6-U7	PLATEAU	Titulaire minimum module U7 ou CFI U6-U9
U8-U9	PLATEAU	Titulaire minimum module U9 ou CFI U6-U9
U10-U11	PLATEAU	Titulaire minimum module U11 ou CFI U10-U13
U12-U13	PLATEAU/ TERRITOIRE	Titulaire minimum module U13 ou CFI U10-U13
U14-U15	CHAMPIONNAT/TERRITOIRE	Titulaire minimum module U15 ou CFI U14-U19
U16-U17	CHAMPIONNAT/TERRITOIRE	Titulaire minimum module U17 ou CFI U14-U19
SENIORS	D1	Titulaire minimum diplôme CFF3. (Licence Educateur Fédéral) ou DFI Coach Séniors
	D2	Titulaire minimum module séniors ou CFI Séniors.
FEMININES JEUNES	U6F-U8F	Titulaire minimum module U7 ou CFI U6-U9
	U9F-U11F -	Titulaire minimum module U11 ou CFI U10-U13
	U12F-U13F	Titulaire minimum module U13 ou CFI U10-U13
	U14F-U15F	Titulaire minimum module U15 ou CFI U14-U19
	U16F-U18F	Titulaire minimum module U19 ou CFI U14_U19
FEMININES SENIORS	Toutes compétitions confondues	Titulaire minimum du Module SENIORS ou CFI Seniors

Fin de la réunion : 21h20

Le Secrétaire de Séance,  
M. CHAPELLE Eric